

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Quoi de neuf / Actus régionales / Appel à projet / Veille législative / Actus sociales / Agenda](#)

Flash n°35 du 26
Octobre 2022

QUOI DE NEUF

Label Droits des usagers 2022 - Le projet « J'ai des droits ! en santé » récompensé

Publié le 25 Octobre 2022

Chaque année, des projets innovants sont primés par le « Label concours droits des usagers de la santé ». L'objectif : valoriser des initiatives locales qui traduisent concrètement un engagement en faveur des droits des usagers. L'attribution de ce label est confiée aux ARS, après avis des commissions spécialisées droits des usagers (CSDU) des conférences régionales de santé et de l'autonomie (CRSA).

Le Groupe d'Entraide Mutuelle Les ch'tits bonheurs, le CREA I Hauts-de-France et France Assos Santé Hauts-de-France ont reçu le 18 octobre, l'un des deux Grand Prix du label régional "Droits des usagers" de la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) et de [l'Agence régionale de santé Hauts-de-France](#) pour le projet de vidéos « J'ai des droits ! en santé ». Le projet obtient une subvention de 2250€.

Ces supports vidéos ont été co-construits par des majeurs protégés pour défendre leurs droits comme usagers du système de santé.

En effet, même si des supports existent pour connaître les droits en santé, ils ne sont pas spécifiques aux questions que se posent les adhérents du GEM. Les personnes concernées voulaient être actrices et développer ensemble des outils pour mieux connaître leurs droits mais aussi pour se sentir capables de les faire valoir.

Les vidéos vous seront bientôt dévoilées.

ACTUS REGIONALES

Attention

Publié le 24 Octobre 2022

Le prochain Flash hebdomadaire paraîtra le 8 Novembre 2022.

Aucune nouvelle offre d'emploi ne sera mise en ligne avant cette date.

Validation des acquis de l'expérience à l'AFERTES

Publié le 24 Octobre 2022

L' AFERTES d'Arras présente sa [brochure VAE](#) (Validation des acquis de l'expérience) ainsi que [le calendrier](#) correspondant.

Diplôme universitaire " Approche pluridisciplinaire des violences conjugales "

Publié le 24 Octobre 2022

La campagne de candidature pour le Diplôme universitaire "Approche pluridisciplinaire des violences conjugales" (DU APVC) de l'Université de Lille est ouverte depuis le 1er octobre jusqu'au 11 décembre 2022 pour un démarrage des cours en janvier 2023. La procédure de candidature se fait via la plateforme "eCandidat" : <https://ecandidat.univ-lille.fr/>

La formation accueille principalement des professionnel(les) en formation continue confronté(es) dans leur activité à des situations de violences conjugales et quelques étudiant(es) en formation initiale qui justifient d'un projet professionnel en adéquation avec l'objet du DU.

Informations pratiques : volume global de 150 heures de cours (présentiel) à raison d'une journée par semaine pendant 6 mois entre le vendredi 13 janvier et le vendredi 30 juin 2023, à la Faculté de droit de l'Université de Lille (campus Moulins).

Compétences visées : écouter et orienter les victimes, prise en charge des victimes directes et des enfants, prise en charge des agresseurs, focus sur la spécificité de certaines vulnérabilités (femmes d'origine étrangère, femmes en situation de handicap, violences sexuelles au sein du couple, violences chez les couples de jeunes, violences chez les personnes LGBTQ+)

Spécificité de la formation : approche pluridisciplinaire (juridique, judiciaire, médicale, psychologique, psychiatrique, sociologique, anthropologique, action sociale, politique publique).

Contact : DU-FSJPS@univ-lille.fr ou frederique.le-doujet-thomas@univ-lille.fr

[Programme pédagogique](#)

Appel à projets de recherche portant sur les services, interventions et politiques favorables à la santé (SIP)

Publié le 24 Octobre 2022

L'IReSP et ses Membres – notamment la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Direction générale de la santé (DGS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et Santé publique France – poursuivent leurs efforts pour soutenir et promouvoir la recherche en santé publique au travers de l'appel à projets de recherche portant sur les services, interventions et politiques favorables à la santé (SIP), ouvert dès le 21 octobre 2022.

Cette année, le champ de l'appel se structure autour de deux grands axes thématiques et d'un axe spécifique :

Axe thématique 1 : Prévention primaire et promotion de la santé ;Axe thématique 2 : Organisation, coordination et structuration des services de santé ;Axe spécifique 3 : Prévention de l'antibiorésistance et des infections associées aux soins.

Les projets devront s'inscrire exclusivement dans les thématiques spécifiées dans chacun des axes et telles que détaillées dans le texte.

Cet appel à projets (AAP) repose sur des objectifs résolument tournés vers l'éclairage des politiques publiques et la prise de décision fondée sur des preuves scientifiques.

Il concerne un large périmètre de disciplines, comme celles des sciences sociales, de l'épidémiologie, de la santé publique ou encore des sciences médicales et paramédicales. Il promeut la pluridisciplinarité et la collaboration. Les projets devront, de plus, répondre autant que possible à préparer une intervention en santé publique ou mobiliser la recherche interventionnelle en santé publique, et prendre en compte les inégalités sociales de santé pour permettre in fine de les réduire, ou au moins de ne pas les accroître.

Cet appel à projets propose trois modalités de soutien :

Soutien à des projets de recherche pilotes
Soutien à des projets de recherche complets
Soutien à la mise en place d'un projet européen

Le dépôt des candidatures se fera en une seule phase : par dépôt de dossiers complets directement (dossier scientifique + annexe budgétaire). Les candidatures soumises à l'appel à projets seront évaluées à la fois sur un critère de qualité scientifique mais également sur un critère d'impact et de soutien aux politiques publiques.

[Texte de l'appel](#)

[Guide du candidat](#)

[Dossier de candidature](#)

[Annexe financière](#)

Contact : aap-sp.iresp@inserm.fr

Création de Centres de Ressources Territoriaux pour les personnes âgées

Publié le 24 Octobre 2022

La mission des CRT est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service d'aide ou de soins à domicile n'est plus suffisant pour rester chez elles. Elle vise également à accompagner les professionnels en charge de leur accompagnement par une mission d'appui.

Cette mission peut être portée, par un EHPAD, ainsi que le prévoit l'article 47 de la LFSS 2022 et l'article D. 312-155-0 du code de l'action sociale et des familles, ou par un service à domicile, ainsi que le prévoit l'article D. 312-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

Elle comporte deux modalités d'intervention, qui devront toutes deux être menées conjointement par les centres de ressources territoriaux :

- volet 1 - Une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisées ou de locaux adaptés) ;
- volet 2 - Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

L'ARS Hauts-de-France versera une dotation annuelle de 400 000 € aux gestionnaires retenus dans le cadre de l'appel à candidatures pour remplir la mission de centre de ressources territorial dans ses deux volets.

[Le cahier des charges de l'appel à candidatures.](#)

Les modalités de candidature sont spécifiées dans l'avis d'appel à candidatures.

Le [dossier de candidature](#) complet est à adresser en 1 exemplaire papier accompagné d'une clé USB comprenant l'ensemble des éléments sous format PDF en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Sous-direction Planification Programmation Autorisation
Service pilotage médico-social du vieillissement

AAC CRT
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Clôture de l'appel à candidatures : vendredi 13 janvier 2023 minuit (le cachet de La Poste faisant foi).

Les candidats pourront demander des précisions complémentaires sur l'appel à candidatures par messagerie à l'adresse suivante : coralie.venel@ars.sante.fr et melanie.delsarte@ars.sante.fr

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 25 octobre 2022

Publié le 25 Octobre 2022

Action sociale

Décret n° 2022-1340 du 19 octobre 2022 portant revalorisation exceptionnelle de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle

[JORF n°0245 du 21 octobre 2022](#)

Alzheimer

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2022/217 du 10 octobre 2022 relative au nouveau cahier des charges des consultations mémoire et des centres mémoire ressources et recherche

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2022/21 du 17 octobre 2022](#)

ACTUS SOCIALES

[CNSA] Formation Grille AGGIR

Publié le 25 Octobre 2022

Depuis le 13 octobre, la [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie](#) met à disposition des professionnels des équipes médico-sociales des départements, aux médecins et cadres infirmiers des établissements et services médico-sociaux une formation en ligne au remplissage de la grille AGGIR.

Cette grille est utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie des personnes âgées. Cette formation se compose d'une trentaine de séquences de 15 minutes.

Les professionnels concernés peuvent suivre la formation gratuitement en se rendant sur le portail.cnsa.fr.

[Plus d'informations](#)

Source : CNSA, 13 octobre 2022

Journaux de bord crise COVID

Publié le 25 Octobre 2022

Auteurs : Lucile AGÉNOR, sociologue, CREAI Grand-Est ; Mathilde BIBOUDA, master évaluation des organisations, CREAI Bourgogne-Franche-Comté ; Marielle BOSSU, master évaluation des organisations, CREAI Bourgogne-Franche-Comté ; Marion BRANCOURT, ergonome, CREAI Bretagne ; Marie-Pierre COSTA, sociologue, CREAI Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ; Muriel DELPORTE, sociologue, CREAI Hauts de France ; Anne DUSART, psychologue, sociologue, CREAI Bourgogne-Franche-Comté ; Isabelle GÉRARDIN, économiste, CREAI Bourgogne-Franche-Comté ; Fabrice GAUTHERON, éducateur spécialisé, master CNAM, CREAI Bourgogne-Franche-Comté ; Valérie GUENOT, master en développement et ingénierie sociale, CREAI Pays de Loire ; Antoine FRAYSSE, juriste, délégué fédéral ANCREAI ; Guillaume SUDERIE, anthropologue, CREAI-ORS Occitanie.

Commanditaires : Agence Nationale de Recherche (ANR) ; ARS BFC ; FIRAH ; Haut-Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté de BFC

En mars 2020, alors que nous entrions dans une crise sanitaire d'envergure et faisons l'expérience douloureuse du confinement, le CREAI Bourgogne Franche-Comté a lancé l'initiative de proposer à des professionnels sociaux et médicosociaux de rédiger un journal de bord relatant leur expérience de cette crise. Huit autres CREAI, dont le CREAI Hauts-de-France, se sont rapidement joints au projet. Au total, nous avons recueilli un corpus de 65 récits de professionnels de 9 régions, tenus durant le confinement et le déconfinement du printemps et de l'été 2020. La période couverte documente au total 6 mois de la crise sanitaire.

La médiation du journal de bord s'est avérée extrêmement féconde pour accéder à un objet aussi complexe qu'une crise multiforme en train de se vivre. La consignation au fil de l'eau et sous une forme assez libre du récit par les acteurs permet en effet de saisir leurs observations, émotions, préoccupations, réflexions, actions et décisions et d'en connaître l'évolution selon les phases de la crise. La variété de témoignages restitue la grande complexité de la période et la diversité des expériences vécues.

Ces récits passionnants, qui vont de l'humour au tragique, ont été analysés par les CREAI et des universitaires, et livrent des regards inédits sur ce qui a été vécu. Les résultats de cette recherche,

intitulée « Les acteurs du social et du médico-social aux prises avec la crise du Covid-19 » et réalisée sous la direction d'Anne Dusart, Lucile Agénor (ANCREAI) et Karen Bretin-Maffiuletti (MSH), sont présentés dans 4 documents :

Tome 1 : Introduction générale et analyse des CREAI, **Tome 2** : Analyse des chercheurs, conclusion générale et préconisations dégagées par les CREAI à l'intention des ESSMS et des pouvoirs publics, **Tome 3** : Une recherche-action menée par le CREAI Bourgogne France Comté. Elle montre la traversée de crise, sur 15 mois, d'un foyer d'hébergement accompagnant des personnes avec handicap psychique. A travers les témoignages de professionnels, de résidents et d'administrateurs, l'analyse porte sur les tensions vécues et le "rétablissement" opéré en sortie de crise pour ce collectif de vie et de travail. **Synthèse du tome 1 et des préconisations** : un aperçu en 19 pages illustrées.

L'analyse des CREAI a porté plus particulièrement sur 4 grands axes : le choc d'une bascule dans une nouvelle réalité, l'expérience que les professionnels font de la crise, la réorganisation de la vie et du travail, l'expérience des personnes accompagnées et l'évolution des pratiques d'accompagnement.

Cette analyse montre notamment que, pendant cette période si particulière, les équipes professionnelles ont été mises à mal et ont peu disposé d'espaces de réflexion sur les tensions éthiques que soulevait la crise sanitaire. Les outils numériques sont venus remplacer les liens, provoquant des « journées sans fin » issues de la connectivité permanente, une imbrication des sphères privée et professionnelle mais, surtout, un ébranlement profond des accompagnements et des repères : l'éloignement du terrain et la mise à distance des personnes accompagnées ont remis en cause le cœur même de ce qui fait l'action et lui donne sens. Les professionnels ont alors réinventé leurs pratiques pour maintenir les liens et pour soutenir les personnes et leurs proches.

Les réactions des personnes accompagnées face à la crise sanitaire - telles qu'elles ont été perçues par les professionnels - sont fortement différenciées. Elles ont pu révéler des vécus difficiles qui se sont accompagnés de décompensations psychiques ou d'exacerbation des troubles, ou encore d'une inflation des conduites addictives. Pour d'autres, le confinement n'a pas eu d'impact particulier car il n'a finalement pas engendré de modifications profondes dans leur quotidien : ces personnes font déjà l'expérience d'une vie marquée par le repli et l'isolement. Pour des personnes en situation de grande précarité, le confinement général de toute la population a engendré le sentiment de vivre enfin une expérience partagée avec le reste de la société ; se sentant "moins exclues", elles ont pu engager une dynamique qui les a amenées à faire preuve de bienveillance et de solidarité envers leur entourage. Il est également remarquable d'observer que certaines personnes ont semblé finalement apaisées : le fait de ne plus être obligées de sortir, de ne plus être exposées au bruit et à l'agitation, d'avoir des rythmes de vie plus souples, a pu faire naître un sentiment de bien-être. À la surprise répétée des professionnels, des personnes ont découvert et montré leurs capacités avec un accompagnement moindre, certaines profitant de cette période pour saisir l'opportunité d'expérimenter, par la prise en main des rythmes d'accompagnement (fréquence des contacts) ou l'exécution de tâches inédites (faire une lessive, utiliser le matériel informatique).

Pour autant, les troubles addictifs et anxieux ont été en augmentation et certaines problématiques se sont renforcées. Les journaux de bord et les entretiens révèlent plusieurs situations de décès : au-delà

des "décès covid", il y a les décès périphériques, plus nombreux, dont la cause immédiate n'est pas la contamination mais la situation de pandémie et de confinement. Ces décès sont ceux de personnes vivant dans la rue et retrouvées noyées, de toxicomanes en overdose ou arrêt cardiaque, de « syndrome de glissement » chez les personnes âgées. La période de déconfinement a été, particulièrement dans le champ de l'addictologie et de la précarité, l'occasion pour les professionnels de découvrir des situations fortement dégradées, ce qui les a souvent amenés à envisager cette période comme une véritable "crise après la crise".

Les résultats de cette recherche appellent également à un point de vigilance, à l'échelle de notre société, en vue d'une potentielle autre crise, autour de l'importance de prendre en compte des phénomènes de contagion des peurs et de mettre en place des mesures moins "sanitaro-centrées", capables de prendre en compte les effets systémiques d'une crise pour des publics aux vulnérabilités très diverses. Mais aussi, l'importance de consulter des professionnels et des associations de personnes concernées lors de la décision de l'application de mesures qui peuvent être inadaptées ou inapplicables (par exemple, l'élargissement de l'autorisation de sortie a eu lieu tardivement, le 20 avril, ou encore le confinement de personne sans domicile fixe).

Ils témoignent aussi de l'importance de prendre du recul par rapport à ce qui a été vécu lors de cette crise, de prendre le temps de se retourner et d'observer ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait, ce qui aurait pu être fait autrement, ce qui n'a pas perduré mais aurait pu être maintenu. De tirer des enseignements, pour notre quotidien et notre avenir, de cette expérience inédite. Mais aussi de reconnaître et de saluer l'engagement qui a été celui des professionnels sociaux et médicosociaux.

« J'ose juste espérer une chose, lorsque le COVID19 en aura assez de nous, que notre vie retrouvera son chemin, que chacun gardera en mémoire les applaudissements envers le personnel soignant, que les familles repenseront à ces précieux mercis, mais surtout, que le respect pour nos professions perdurera, que cette reconnaissance de nos actions ne s'éteindra pas avec un virus » (extrait du Journal de bord d'une éducatrice spécialisée, le 15 mai 2020).

Muriel Delporte, conseillère technique.

[Unafam] Baromètre 2022

Publié le 25 Octobre 2022

L'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) a publié à l'occasion de la journée des aidants son baromètre 2022. Les résultats mettent en avant les difficultés des personnes souffrant d'un trouble psychique. Les résultats montrent qu'une fois le diagnostic posé, l'accompagnement fait souvent défaut et repose essentiellement sur l'entourage. 70 % des répondants déclarent apporter une aide fréquente à leur proche dans leur quotidien.

[Dossier de presse](#)

Source : Unafam, 06 octobre 2022

Manifeste pour une inclusion financière universelle

Publié le 25 Octobre 2022

Six associations (le Secours catholique - Caritas France, Emmaüs France, APF France handicap, UFC Que choisir, Familles rurales et la Confédération syndicale des familles) ont collaboré à la réalisation d'un manifeste sur l'accès aux moyens de paiement des populations vulnérables et de leur inclusion financière. Pour lutter contre les difficultés bancaires, ils proposent une quinzaine de préconisations, répartis en cinq grands thèmes :

Donner accès aux moyens de paiement pour tous Réformer la tarification pour la rendre plus juste Favoriser l'accès au crédit pour les plus vulnérables Prévenir et éviter le surendettement Améliorer l'accès à l'épargne

[Rapport](#)

[Synthèse](#)

[Cercle vulnérabilités et société] L'attractivité des métiers du grand âge

Publié le 25 Octobre 2022

Le Cercle vulnérabilités et société a réalisé en partenariat avec Appel Médical une enquête sur l'attractivité des métiers du grand âge. Les professions relatives au grand âge connaissent depuis de nombreuses années une véritable crise tant au niveau du recrutement qu'au niveau de la motivation. Le Covid19 et l'affaire Orpea n'ont fait qu'aggraver la situation déjà très tendue.

Cette enquête qualitative et quantitative menée auprès de 2000 français vise à identifier des moyens de soutenir et de renforcer cette attractivité.

[Note "Améliorer l'attractivité des métiers du grand âge : quels facteurs, quels leviers ? Résultats, analyse, recommandations"](#)

[Rapport complet de l'enquête quantitative \(Institut Stethos\)](#)

[Vidéo de présentation](#)

Source : 11 octobre 2022

[CRA LR] Aides visuelles pour les adultes autistes

Publié le 25 Octobre 2022

Le Centre de Ressources Autisme Languedoc-Roussillon propose un guide pratique à destination des aidants-professionnels afin d'accompagner la mise en place de supports visuels dans la vie quotidienne des adultes autistes

Ce guide vise à encourager l'utilisation de supports visuels auprès des adultes autistes (adolescents qui entrent dans le secteur adulte à 16 ans jusqu'aux adultes vieillissants), en montrant leurs différentes fonctionnalités et en présentant les principes et techniques de base pour optimiser leur mise en place.

Pour télécharger le guide remplissez le [formulaire en ligne](#)

Source : Le centre de ressources autisme Languedoc-Roussillon

Vivre en zone rurale : quel impact sur la vie des aidants ?

Publié le 25 Octobre 2022

La Macif a publié à l'occasion de la journée des aidants le 06 octobre, les résultats de l'enquête menée par Ipsos « AIDANTS ET RURALITÉ : Vivre en zone rurale, quel impact sur la vie des aidants ? ». Près de 3 millions d'aidants vivent en zone. Cette enquête a pour objectif de décrire leur réalité au quotidien. Qui sont-ils ? Qui sont les proches aidés ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? En quoi la ruralité et ses caractéristiques impactent l'offre de services dans les territoires ? Comment se déplacent-ils ?

Cette enquête met en avant quatre éléments majeurs :

Les aidants en zone rurale sont plus souvent des femmes et des jeunes
Un rôle d'aidant plus difficile dans les territoires ruraux
Des aidants ruraux peu informés des services d'aide disponibles
Des déplacements qui impactent financièrement l'aidant

[Résultats d'enquête](#)

Source : [Macif](#), 06 octobre 2022

[Institut national du cancer] Oncogériatrie

Publié le 25 Octobre 2022

Le comité de déontologie et d'éthique de l'Institut a mené une réflexion sur la dimension éthique du traitement et de l'accompagnement des personnes âgées atteintes de cancer.

Le nombre de personnes de plus de 65 ans atteintes de cancer s'accroît progressivement.

Comment faire en sorte que les besoins de la personne âgée soient entendus ? comment la personne âgée peut-elle être accompagnée dans son parcours de soin ? Comment peut-elle devenir actrice de son parcours de soin ?

Autant de questions que le comité de déontologie et d'éthique a souhaité soulever dans cette réflexion.

[Avis du comité de déontologie et d'éthique de l'Institut national du cancer](#)

Source : Institut national du cancer, 24 octobre 2022

AGENDA

Du savoir agir au pouvoir d'agir. Entre contraintes et marges de manoeuvre

Le 09 novembre 2022

Echelle : National

Les 2èmes journées nationales des professionnels de la coordination auront lieu les 9 et 10 Novembre 2022 à l'Espace Saint-Martin, 199 bis rue Saint Martin à Paris (75), sur le thème "Du savoir agir au pouvoir d'agir. Entre contraintes et marges de manoeuvre". [Programme et inscription](#)

Inscription : ANDESI, 6 Rue de l'Asile Popincourt 75011 PARIS

Aux risques de la protection des enfanceS

Le 14 novembre 2022

Echelle : National

Les XXVIèmes Journées d'Etude et de Formation pratiques sociales auront lieu du 14 au 16 Novembre 2022 à la Maison des Associations de Solidarité, 10 ter rue des Terres au curé 75013 Paris, sur le thème "Aux risques de la protection des enfanceS" [Programme](#).

Contact Secrétariat Pratiques Sociales : Claudine Hourcadet, 17 boulevard du Garigliano, 65000 TARBES Tél : 06.45.90.67.61 – mail : pratiques.sociales@gmail.com inscription et information sur le site www.pratiques-sociales.org

Accueil de l'enfant chez un tiers : bénéfiques, résistances, limites

Le 22 novembre 2022

Echelle : National

Une journée d'étude organisée par l'Odas sur l'accueil de l'enfant par un tiers de confiance se tiendra le Mardi 22 Novembre 2022 de 9h à 17h à Paris.

Préprogramme et inscription : <https://odas.net/actualites/save-date-journee-detude-organisee-par-lodas-sur-laccueil-de-lenfant-chez-un-tiers>

Consentement "libre et éclairé". Consentir à quoi, pourquoi et comment ?

Le 22 novembre 2022

Echelle : En région

L'Espace Ethique Hospitalier et Universitaire organise sa journée thématique annuelle le 22 novembre autour du thème : Consentement "libre et éclairé". Consentir à quoi, pourquoi et comment ?. [Affiche](#) et [pré programme](#).
[Inscription](#)

Alimentation, santé et précarité

Le 06 décembre 2022

Echelle : En région

Save the date : La journée annuelle de la Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France "Alimentation, santé & précarité" aura lieu le 6 décembre 2022 à l'Université catholique de Lille, Lille.
Programme détaillé et inscriptions prochainement disponibles sur : <http://www.pf2s.fr/>

Prévenir les ruptures de parcours : un enjeu transfrontalier. Quelles réponses aux jeunes en situation complexe en Belgique et en France ?

Le 16 décembre 2022

Echelle : National

L'Institut Le Foyer de Roucourt organise une conférence inaugurale du projet "la cour carrée".
Prévenir les ruptures de parcours : un enjeu transfrontalier. Quelles réponses aux jeunes en situation complexe en Belgique et en France ? qui aura lieu le 16 Décembre 2022 au Pavillon du Coron à Leuze en Hainaut.

Inscription : Nombre de places limité : réservation obligatoire via l'adresse e-mail reservation.conference@imsp-roucourt.eu pour le 15/11/2022 au plus tard. Informations : +32 (0)69/85.76.66

[Save the date](#)

[Programme](#)

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#)

, en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaey

Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
